

## **RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **Préavis municipal n° 12/21**

#### **Préavis du bureau du conseil relatif à une demande d'adaptation des vacations des membres du conseil communal**

Date des séances : 28 septembre et 5 octobre 2021

Membres présents de la commission : Mmes Floriane André, Claudia Witte (absente le 5.10.21) et Messrs. Gian Reto Gotsch (Président), Manfred Elmer, Stéphane Martin, Nicolas Sudan, Hugues Rubattel

Membre présent du bureau : M Bernard Treboux (Président du Conseil communal) – uniquement le 28.09.21

Monsieur le Président du Conseil communal de Bassins nous a présenté le préavis n°12/21, préavis du bureau du conseil relatif à une demande d'adaptation des vacations des membres du conseil communal. Il a souligné, en autres, que

- la dernière réévaluation du tarif des vacations des membres du conseil communal remonte à 1998
- l'adaptation proposée s'inscrit dans la moyenne des communes du district
- les coûts des adaptations représenteraient environ CHF 10'000 par année

En tant que représentante minoritaire au sein de la commission des finances, je relève que :

- La commune de Bassins est lourdement endettée et la Municipalité s'apprête à prendre des mesures pour redresser la situation financière. Par conséquent, le conseil communal doit décider d'une hausse du taux d'imposition et selon toute vraisemblance aussi d'une réduction des dépenses. Ce n'est pas le moment opportun pour augmenter les indemnités versées aux membres du conseil communal
- Le cas de l'augmentation des indemnisations pour les membres de la Municipalité n'est comparable que dans une mesure limitée, car le conseil communal avait déjà accepté ces augmentations en décembre 2019
- Si d'autres communes endettées du canton versent à leurs conseillers des indemnités plus importantes, Bassins ne doit pas forcément suivre
- Il est évident qu'à plus ou moins long terme, certaines activités au sein du conseil communal devraient être mieux indemnisées, comme le travail du président et des secrétaires
- Il n'est pas nécessaire d'augmenter les indemnisations pour les membres des commissions et les rapporteurs à CHF 50.

#### **Conclusions :**

Vu le préavis municipal n° 12/21 Préavis du bureau du conseil relatif à une demande d'adaptation des vacations des membres du conseil communal

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

La représentante minoritaire de la commission des finances recommande au Conseil communal de Bassins de

1. refuser le préavis n° 12/21
2. charger le président du conseil de présenter un nouveau préavis en septembre 2022 qui tienne compte du fait que les indemnités versées aux membres des commissions et aux rapporteurs devraient être revues à la baisse tandis que les indemnités pour les délégués aux associations et pour les vacations devraient être adaptées aux tarifs horaires versées aux membres de la Municipalités pour le même type de travail

Fait à Bassins, le 14 octobre 2021



Claudia Witte